Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260316-D_2026_33-DE

N° 2026-33 **16/03/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Président de REDON Agglomération,

Objet : Bail Précaire - Société E-Bike Solutions pour l'Atelier Relais 20 - Bâtiment 5 situé 9 rue de Briangaud Parc d'Activités de Briangaud à REDON (35600)

Le bail est lié à l'exécution des prestations issues du marché public M2025044, notifié le 29 décembre 2025, par lequel REDON Agglomération a confié à la société E-Bike Solutions, l'exploitation et la gestion du service de location de vélos à assistance électrique « RED » pour le compte de REDON Agglomération, comprenant la réception et la réparation de la flotte de matériel, ainsi que l'accueil des usagers.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2023_01 du 30 janvier 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif ;

CONSIDERANT que le service de location de vélos à assistance électrique « RED » pour le compte de REDON Agglomération a sollicité le service Projets Patrimoine et Infrastructure pour occuper les locaux pour installer l'activité de la société E-Bike Solutions.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **d'accepter de signer un bail précaire selon les critères suivants :**
  - **Durée : 1 an à compter du 24/03/2026 reconductible par avenant**
  - **Loyer : 826,86 euros HT par mois**
  - **Dépôt de garantie : 992,23 euros**
  - **Provisions pour charges : 10% du montant du loyer HT**
- **d'intervenir à la signature du bail précaire de la société E-Bike Solutions.**

Christophe BIDAUD
le 16/03/2026 17:03:48 +01:00
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Christophe BIDAUD

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34